

Pôle Jeunesse, Culture et Sport
03 26 69 40 88
gregoire.pastres@marne.fr

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Cher dirigeant sportif,

Châlons-en-Champagne, le 23 février 2026

Madame, Monsieur, cher dirigeant sportif,

Afin de pouvoir poursuivre notre engagement à vos côtés dans un contexte budgétaire contraint, le Département a créé par délibération du 17 octobre 2025, un nouveau dispositif visant à faciliter le transport de vos licenciés sur les lieux des rencontres sportives ou pour les entraînements.

Ce dispositif se substitue à la participation forfaitaire qui pouvait être apportée jusqu'à maintenant pour l'achat d'un véhicule et prendra la forme d'un appel à projet, primant deux associations par année sportive pour un soutien correspondant au coût TTC du véhicule, dans la limite de 32 000 €.

Ce dispositif s'adresse aux associations sportives affiliées à une Fédération agréée par le ministère en charge des Sports et dont le siège social se situe dans la Marne. L'achat du véhicule (neuf ou d'occasion) devra obligatoirement être réalisé en concession. Les dossiers seront proposés à l'étude de la commission thématique en charge de l'Education et du Cadre de vie puis soumis au vote de la Commission permanente.

L'étude portera notamment sur les éléments d'appréciation suivants : le nombre de licenciés, la mixité, les tranches d'âges des pratiquants, le niveau de pratique du club, les besoins de déplacement, le nombre de véhicules déjà propriétés de l'association, l'existence d'un partenariat pour des locations de véhicules collectifs. Dans un souhait d'optimiser l'usage de l'équipement, la commission jugera également de la capacité de mutualisation du véhicule avec une autre association du champ sportif mais aussi culturel, de loisirs ou du champ médico-social.

Les engagements de chaque partie seront précisés dans une convention liant pour 5 ans l'association et le Département, notamment en termes de communication. Vous trouverez en pièces jointes la fiche détaillée du dispositif ainsi que le dossier d'appel à projet. Nos services restent disponibles pour toute demande complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Vice-président du Conseil départemental
en charge des Sports



Raphaël BLANCHARD

Le Président du Conseil départemental



Jean-Marc ROZE